



ADAM



Les épargnants français de nouveau exclus de la gouvernance de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Paris, le 29 janvier 2019

Le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat viennent de nommer les membres du « Collège » de l'AMF, son organe de supervision.

Une fois de plus, les Pouvoirs publics ont décidé de faire la part belle aux candidats issus de l'industrie financière et des entreprises cotées, et ont de nouveau exclu toute personne qualifiée issue des organisations représentatives des épargnants français. Ainsi, pour la troisième fois la candidature présentée par les plus grandes organisations représentatives des épargnants, la FAIDER¹, la F2iC² et l'ADAM³, a été de nouveau rejetée, et sans motivation. De nouveau l'AMF, dont une des principales missions légales est de protéger les épargnants, se dote d'une gouvernance qui les exclut totalement⁴ au profit d'une très forte présence des fournisseurs et des émetteurs.

Rappelons que ce candidat, polytechnicien et actuaire de formation, a une longue expérience des marchés financiers et qu'il a présidé la FAIDER, ainsi que la Fédération Européenne des Épargnants - BETTER FINANCE pendant de nombreuses années. Il était aussi probablement plus expérimenté que les membres nommés en matière de supervision financière au niveau européen. Il est en effet une des rares personnes à avoir été nommée comme expert européen par toutes les trois Autorités européennes de supervisons financière - Marchés financiers (ESMA), banques (EBA), et Assurances & Pensions (EIOPA) - qui, elles, ont l'obligation légale de respecter un équilibre entre experts issus de l'industrie financière et ceux issus des usagers.

"A l'heure où la société civile tente de se faire davantage entendre des Pouvoirs publics français, il est extrêmement décevant de constater la persistance du mépris dont ces derniers témoignent de nouveau envers les usagers des services financiers, fussent-ils même ultra- compétents. La FAIDER appelle de nouveau les Pouvoirs publics français à améliorer profondément la gouvernance des Autorités financières françaises, en instaurant une participation équilibrée des parties prenantes, incluant enfin les citoyens usagers des services financiers", a déclaré Guillaume Prache, délégué général de BETTER FINANCE et président de la FAIDER.

« Cet ostracisme fait aux épargnants français est préjudiciable. A un moment où le gouvernement souhaite que les Français accompagnent avec leur épargne les entreprises dans leur développement, le signal qui vient d'être donné est contradictoire à cette volonté. Comment voulez-vous qu'ils fassent confiance aux acteurs du marché ? La F2iC souhaite que les investisseurs individuels, qui prennent des risques avec leur épargne soient considérés, comme de réelles parti-prenantes et non comme juste des

¹ La FAIDER est la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite. Au travers de ses associations membres, elle représente plus d'un million d'épargnants français.

² La F2iC est la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement

³ L'ADAM est l'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires

⁴ A l'exception traditionnelle d'un représentant des actionnaires salariés, catégorie très particulière et minoritaire au sein des épargnants français.



ADAM



clients sans opinion », insiste Charles-Henri d'Auvigny, Président de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs.

Colette Neuville, présidente de l'ADAM, a déclaré : « *Au moment où le gouvernement cherche à attirer l'épargne vers les entreprises et où les français réclament d'être davantage associés aux décisions qui les concernent, il est regrettable que le seul candidat présenté par les associations d'épargnants ait été une nouvelle fois écarté du collège de l'AMF, en dépit de sa compétence et de son expérience parfaitement adaptées à cette fonction.* »

Contact presse : Hugues Denis (hdenis@faider.org, tél. +33 6 67 89 03 87)